

Lettre n°5 Groupe informatique (GI)

Quelques rappels par rapport à la **prime informatique** liée à l'utilisation des **services eHealth** et **Formations 2017 autour de eHealth.**

Mise à jour - Décembre 2016

Le Groupe Informatique a fait le point pour vous et vous informe des dernières décisions fédérales autour de la prime. Il vous propose également une série de formations avec Pricare autour des fonctionnalités de eHealth.

Adieu veaux, vaches, cochons ?

Pour rappel l'accord médico-mutualiste 2016-2017 passé le 21/12/2015¹ a décidé de la fusion de la prime de *Soutien à la pratique* et de la prime *Télématique* en une prime unique : la « **prime de soutien à la pratique informatisée et à l'utilisation des services e-Health** ».

Un réajustement cosmétique uniquement ?

Jusque-là, rien de bien préoccupant... Un changement de nom ce n'est pas majeur, si ce n'est que cette nouvelle prime télématique est **variable** en fonction de **votre utilisation effective des services liés aux fonctionnalités eHealth**.

Concrètement...

Pour une utilisation minimale de l'outil informatique (et du DMG pour les maisons médicales à l'acte) c'est-à-dire sans inclure les fonctionnalités e-Health, la prime n'est plus que de **1500€** (pour les médecins généralistes qui répondent aux conditions actuelles pour l'allocation de la prime *Soutien à la pratique*). Pour les MG en formation (MGFP), la prime est de **800€** (*Prime télématique* maintenue en l'état).

Pour les médecins qui réalisent pleinement tous les objectifs d'utilisation effective des fonctionnalités eHealth, cette prime est augmentée à **4550€**. De plus, ces montants sont augmentés de **500€** si le médecin remplit les conditions d'envoi de SumEHR en ligne. Cette prime SumEHR ne concerne pas les assistants (MGFP).

¹ http://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/accord_medecins_mutualites_2016_2017.pdf

Détaillons un peu...

Une évaluation sera faite pour chaque médecin ou pratique de groupe concernant les 6 paramètres suivants, sur le 2^e semestre 2016 (1^{er} juillet – 31 décembre) :

- Recip-e² : envoi d'au moins 25% des prescriptions de médicaments via Recip-e
- Demandes chapitre IV³ : envoi d'au moins 50% des demandes de remboursement via le service électronique « Chapitre IV »
- Consentement éclairé pour 25 % au moins des patients ayant un DMG (ou inscrits au forfait), (par vous-même, par le patient ou par un autre dispensateur de soins) au plus tard le 31 décembre 2016
- Chargement du SumEHR : téléchargé pour au moins 20% des patients ayant un DMG (ou inscrits au forfait) au plus tard le 31 décembre 2016
- *Gestion électronique du DMG (non pertinent pour les MM au forfait, mais est considéré comme rencontré pour celles-ci)*
- *Facturation électronique (pas encore ouvert aux MM, mais est également considéré comme rencontré pour celles-ci)*

Les **seuils précis d'évaluation** (indiqués ci-dessus par critère) ont été fixés par l'INAMI le 15/06/2016 pour l'année 2016, et seront communiqués pour le 31/12/2016 pour l'année 2017 ; les seuils seront probablement plus élevés en 2017.

La prime sera proportionnelle au nombre de critères remplis :

| Année 2016 | Année 2017 | Montant |
|------------|------------|---------|
| 3 critères | 4 critères | 3400€ |
| 5 critères | 6 critères | 4550€ |
| 200 SumEHR | 400 SumEHR | + 500€ |

Situation particulière pour les pratiques de groupe et les maisons médicales : si un médecin n'atteint pas lui-même le seuil pour un certain paramètre ou pour le montant supplémentaire pour l'envoi des sumehrs, il est malgré tout en ordre si les médecins de la MM atteignent en moyenne le seuil fixé.

Compte tenu des conditions qui doivent être évaluées en ce qui concerne l'utilisation effective de la télémédecine et des E-services et le fait que toutes les données d'utilisation relatives à l'année 2016 seront disponibles à la fin du 2^{ème} trimestre 2017, **la demande pourra être introduite à partir du 3^{ème} trimestre 2017, avec date limite d'introduction le 31 octobre 2017.**

² Prescription électronique de médicaments

³ Demande d'accord via voie électronique pour la prescription de médicaments du Chapitre IV (remboursements médecin conseil de la mutuelle)

Et Pricare dans tout ça ?

Au niveau du développement, des fonctionnalités prises en compte pour la modulation de la prime ont été améliorées au fil des versions (la dernière 6.6.2 est sortie cette semaine)⁴:

- Nécessité de stockage des données de la carte d'identité du patient (dans le DSI et l'admin)
- ES : ajout d'un attribut « exporter dans le sumehr »
- pré-visualisation du sumehr avec corrections possibles y compris pour les médicaments
- option d'envoi du sumehr à la fermeture du dossier, à configurer
- signalisation couleur des fonctionnalités eHealth
- clarification des volontés exprimées du patient
- statistiques d'utilisation de fonctions eHealth dans Pricare et dans l'extranet Figac

Un petit coup de pouce ? Un plan de formation 2017 autour des services e Health ! A vos agendas ...

Le Groupe Informatique avec l'aide des formateurs de Pricare, de Figac, des intergroupes et de l'équipe éducation permanente vous propose des formations début 2017 (dates et lieux à confirmer début janvier via vos intergroupes et sur le site web de la FMM⁵ !).

- **Des séminaires e Health seront organisés début février** pour les médecins (et autres professions qui souhaiteraient être informées par la même occasion) des MM y compris celles qui n'utilisent pas Pricare, dans les différentes régions. Ces séminaires comporteront deux parties.

La première partie des séminaires sera davantage « technique » avec une projection des écrans Pricare⁶. Objectif ? Répondre aux dernières questions et lever les derniers blocages « techniques ».

La deuxième partie, avec la contribution de l'équipe éducation permanente de la FMM, va aborder les questions de type éthiques-juridiques-politiques mais également celles de « comment je m'approprie la e santé dans ma MM ? »

Objectif ? Discuter et créer /initier un espace d'échange autour de eHealth.

Les dates retenues mais qui restent à confirmer:

⁴ Cfr le quoi de neuf

⁵ <http://www.maisonmedicale.org/-/Agenda-general-.html>

⁶ Cette partie est encore en cours d'élaboration. Elle se fera avec la contribution du nouveau formateur de Figac. Plus de détails vous seront communiqués courant janvier !

- **Pour Bruxelles, le mardi 07 février et le mardi 14 février** les matinées de 9.00-13.00 (encore à confirmer) au Pianofabriek.
 - **Pour IGC et IGH ensemble, le 02 février** après-midi 12.30-16.30 à l'Esace « LES CAYATS » à Monceau-sur-Sambre
 - **Pour IGL, le 09 février** la matinée 9.00-13.00 (salle à confirmer).
 - **Pour l'IGBW et Sol,** les dates restent à définir.
- **D'autres séminaires/informations et partages** d'expérience seront aussi organisés **pour les autres professions** notamment via les groupes sectoriels et en collaboration avec l'équipe d'éducation permanente durant le premier semestre 2017.
 - **Un service de formation personnalisé** va être mis en place par Figac avec l'aide de son formateur Denis Lisen: la possibilité pour chaque MG qui le souhaite de prendre un rendez-vous en ligne (lien ISL avec prise de contrôle de l'ordinateur) avec Denis qui pourra vous aider dans l'utilisation des différents écrans eHealth, répondre aux questions techniques encore persistantes etc. (le même contenu que les formations niveau 3 organisées par le FAG mais ici de manière individuelle, personnalisée.
 - **Les formations Pricare DSI de mars** aborderont encore si nécessaire les différentes fonctionnalités eHealth.
Dates retenues :
 - **Pour Charleroi, le 23 mars** de 9.00-16.00
 - **Pour Bruxelles les 28 mars et 31 mars** 9.00-16.00
 - **Pour Liège** lors de la semaine de l'IGL **le mardi 07 mars et mercredi 08 mars** 9.00-16.00.
 - **Des formations « type niveau 3 » pour tous les autres utilisateurs de Pricare** sont actuellement en discussion. Denis Lisen, formateur Figac est en contact avec les différents réseaux (wallon et bruxellois).
 - **Une note argumentaire de la FMM** vous sera communiquée en février/mars. L'objectif de cette note est d'éclairer les maisons médicales sur la position de la Fédération à propos de cette évolution vers la e-santé.
 - Enfin, **des recommandations pour une harmonisation de l'encodage** et **des requêtes** basées sur les fonctionnalités eHealth sont en cours d'élaboration à la FMM.

Les démarches que vous pouvez faire (si ce n'est déjà pas fait) ?

Pour pouvoir accéder aux différentes fonctionnalités eHealth, chaque médecin doit demander son **certificat eHealth**, qui est la clé de cryptage identifiant le médecin sur les réseaux sécurisés d'échange de données médicales.

Le **mode d'emploi détaillé** pour la demande du certificat est accessible via la bouée (voir page suivante). Il est donc essentiel que tous les médecins utilisateurs de Pricare⁷ fassent la démarche d'obtenir et d'installer leur certificat afin de pouvoir commencer à utiliser les fonctionnalités e-Health.

Utilisateurs Configuration eID-SIS EHealth Presse papiers Agenda

Pricare6 version info

(c)2015 Figac ASBL/VZW

Helpdesk Assembly info

Version : 6.5.2 builddate : 15/01/2016

Cliquez ici pour obtenir une assistance

- **Admin 6** (gestion patients) : [manuel](#)- [faq](#) - [vidéos](#) - [forum](#)
- **Agenda** : [manuel](#) - [faq](#) - [vidéos](#) - [forum](#)
- **DSI** (dossier médical) : [manuel](#)- [quod neuf](#) - [faq](#) - [vidéos](#) - [forum](#) - [filtres et prédéfinitions](#)
- **Facturation** : [syllabus/manuel de facturation](#) - [faq](#) - [forum](#)
- **Infi-kiné** (prescription administrative, encadage prestations via agenda) : [manuel](#)- [vidéos](#) - [forum kiné](#)
- **Reporting** : [manuel](#) - tables ([Base Export](#), [All Tables](#)) - [faq](#) - [forum](#)
- **Agenda des formations et groupes d'utilisateurs** (organisés par la FMM)

[Module d'assistance à distance](#)

[Instructions pour demander et installer un certificat eHealth médecin](#)

[Instructions pour demander un certificat eHealth maison médicale](#)

ISL eHealth

Cela suppose par ailleurs que chaque équipe réfléchisse aux **stratégies à mettre en place** afin de diffuser l'information aux patients le plus efficacement possible (à l'accueil, lors de l'abonnement, avec le courrier de la MM, etc).

Vous avez des questions ? Pas de souci !

Marie-Agnès Broze – Responsable Programme DSI-Pricare à la FMM marie-agnes.broze@fmm.be - 02.514.40.14

⁷ Actuellement, sur les 322 médecins francophones travaillant avec Pricare, 289 médecins (89%) sont à jour pour ces démarches.